

99.5110**Frage Epiney**
Hilfe an Bosnien**Question Epiney**
Aide accordée en Bosnie*Wortlaut der Frage vom 27. September 1999*

Ein Teil der Finanzhilfe an Bosnien soll veruntreut worden sein, wie verschiedene Quellen belegen.

Kann uns der Bundesrat sagen, wie hoch der veruntreute Betrag ist, und kann er Auskunft darüber geben, warum die Hilfe nicht in Form von konkreten Projekten geleistet wurde?

Texte de la question du 27 septembre 1999

Selon diverses informations, une partie de l'aide accordée en Bosnie a été détournée.

Le Conseil fédéral peut-il nous indiquer le montant et nous expliquer pourquoi l'aide n'a pas été apportée sous forme de projets concrets?

Deiss Joseph, conseiller fédéral: L'engagement de la Suisse en Bosnie-Herzégovine se fait, contrairement à ce que pourrait suggérer la question, exclusivement sous forme de projets concrets. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle notre pays n'est pas touché directement par les éventuels détournements. Seul le programme d'aide au retour des réfugiés est affecté par l'insolvabilité d'une banque locale.

Le programme d'aide au retour en Bosnie-Herzégovine était composé de deux volets: d'une part, la réalisation de projets d'infrastructures et, d'autre part, des versements directs d'une somme de 4000 francs suisses par individu, après son arrivée. En relation avec la réalisation de ce programme, la DDC a ouvert divers comptes bancaires auprès de la BH Banka et a effectué les flux financiers au travers de ses comptes. Cette banque a suspendu ses paiements pour cause de non-solvabilité, depuis l'automne 1998. Les avoirs ainsi bloqués se chiffrent à 1,5 million de francs suisses. Ce montant correspond à peu près aux liquidités qui étaient nécessaires pour les opérations d'une semaine.

En effet, pour des raisons de sécurité, les transferts se faisaient toujours au gré des besoins hebdomadaires.

Les mesures prises néanmoins par la DDC sont diverses:

- engagement de nombreuses démarches par le Gouvernement suisse, depuis l'automne passé, auprès du management de la banque et des autorités de la Bosnie-Herzégovine;
- mise sur pied d'un groupe de travail chargé d'engager des démarches juridiques – des analyses juridiques sont actuellement en cours et évaluent dans quelle mesure une plainte pénale ou civile devrait être déposée;
- coordination des créanciers sur place, notamment avec USAID, l'OSCE, OHR, qui sont également touchés;
- renforcement des mesures de prévention et de sécurité pour tous les projets futurs et en cours.

99.5112**Frage Widrig**
Beurlaubung von Carla Del Ponte**Question Widrig**
Mise en congé de Carla Del Ponte*Wortlaut der Frage vom 27. September 1999*

Bundesanwältin Carla Del Ponte tritt eine neue Tätigkeit im Ausland an. Das Arbeitsverhältnis wurde nicht aufgelöst; sie wurde lediglich beurlaubt.

Welche Gründe sind für die in der Privatwirtschaft unübliche Regelung ausschlaggebend? Treffen diese Gründe auch bei den Herren Kellenberger, Gerber u. a. zu?

Texte de la question du 27 septembre 1999

Mme Carla Del Ponte, procureure de la Confédération, est sur le point de prendre de nouvelles fonctions à l'étranger. Toutefois, ses rapports de travail n'ont pas été résiliés et elle a été simplement mise en congé.

Quels critères déterminent une telle procédure, inhabituelle dans le secteur privé? Ces critères s'appliquent-ils aussi à d'autres personnes, tels que MM. Kellenberger ou Gerber?

Präsident: Herr Widrig hat sich leider aus gesundheitlichen Gründen entschuldigt; ich bitte trotzdem um die Beantwortung seiner Frage.

Deiss Joseph, conseiller fédéral: C'est très volontiers que je réponds. Néanmoins, il y a longtemps que la baisse du nombre de Suisses présents dans le personnel des organisations internationales préoccupe. C'est d'ailleurs le Parlement qui, en 1992 déjà, a abordé cette question. Cette baisse résulte de deux facteurs en tout cas: d'une part, les salaires internationaux sont en général inférieurs à ceux versés par le secteur privé en Suisse et, d'autre part, les agents fédéraux sont peu enclins à prendre de tels emplois, car la réintégration dans l'administration fédérale et dans le système d'assurances sociales n'est pas assurée pleinement.

C'est dans ce contexte que le Conseil fédéral a adopté, le 31 mars 1993, une ordonnance sur l'engagement de fonctionnaires fédéraux dans les organisations internationales. Elle fournit les bases légales pour l'octroi de congés de deux à cinq ans aux fonctionnaires intéressés et qualifiés. L'ordonnance règle notamment la participation à la Caisse fédérale de pensions, à l'AVS, ainsi que les modalités de réintégration. La Suisse peut ainsi placer ses ressortissants dans les postes influents et acquérir un précieux capital d'expériences multilatérales dont profite l'ensemble de l'administration fédérale. Il est à noter que tous les pays industrialisés ont des dispositions comparables.

Depuis 1997, à titre d'exemple, 17 agents fédéraux ont bénéficié de cette ordonnance. En 1997, ils étaient au nombre de 7, et le montant que représentaient ces engagements s'élevait à 271 000 francs; 10 agents en 1998 pour 274 000 francs.

Quant aux agents fédéraux mentionnés par M. Widrig, il faut souligner que M. Kellenberger, secrétaire d'Etat, est en effet en congé selon l'ordonnance, mais sans aucun frais.

En revanche, M. Gerber a été directeur exécutif à la Banque mondiale non pas comme employé payé par cette institution, mais comme représentant de la Suisse auprès de la banque, au même titre qu'un ambassadeur représente la Suisse auprès d'un autre Etat.

99.5119**Frage Simon**
Weltausstellung 2000 in Hannover.
Schweizer Pavillon**Question Simon**
Exposition universelle de Hanovre en l'an 2000.
Pavillon suisse*Wortlaut der Frage vom 27. September 1999*

An der «Expo 2000 Hannover» will sich die Schweiz mit einem Pavillon präsentieren, den der Bündner Stararchitekt Peter Zumthor entworfen hat. Jahrhundertealte Tugenden wie die Gastfreundschaft und Ausgeglichenheit der Schweizer Bevölkerung sollen dabei im Vordergrund stehen. Ausserdem hätte sich die Schweiz am Themenpark zum Bereich

Mobilität beteiligen und Projekte wie Neat, «Bahn 2000» und schliesslich auch Swissmetro vorstellen sollen. Vor wenigen Tagen war in den Medien jedoch von einer Redimensionierung des Projektes die Rede. Im Themenpark soll die Schweiz überhaupt nicht mehr vertreten sein. Hält der Bundesrat den anbegehrten 22-Millionen-Franken-Kredit für gerechtfertigt, um die Schweiz an der Schwelle des dritten Jahrtausends vor aller Welt als wertvolles Schmuckkästchen darzustellen, das von friedlichen Hirten mit einer Vorliebe für das Sammeln von Feldfrüchten und für den biologischen Landbau bewohnt ist?

Texte de la question du 27 septembre 1999

Dans la perspective de l'«Expo 2000 Hanovre», la Suisse devrait être représentée par un pavillon imaginé par le grand architecte grison Zumthor dans lequel les vertus séculaires d'hospitalité et de sérénité de notre peuple seraient mises en exergue et par une participation au parc thématique consacré aux transports, où certains projets comme les NLFA, «Rail 2000» et, après quelques hésitations, Swissmetro devraient être présentés. Or, il y a quelques jours, la presse s'est faite l'écho d'un redimensionnement du projet avec l'abandon de la présence dans le parc thématique. Dès lors, le Conseil fédéral pense-t-il qu'au seuil du troisième millénaire, la présentation au monde de notre pays comme étant un écrin précieux, peuplé exclusivement de paisibles bergers, amateurs de cueillette et de culture biologique, justifie pleinement le crédit de 22 millions de francs demandé?

Deiss Joseph, conseiller fédéral: La Suisse sera présente à Hanovre avec le pavillon «Corps sonore Suisse» de l'architecte Peter Zumthor. Contrairement aux allégations de l'intervenant, cette oeuvre moderne et authentique n'a rien à voir avec de paisibles bergers et amateurs de cueillette.

Il est juste que le projet de 18 millions de francs, adopté par le Parlement en décembre 1998, prévoyait comme complément une participation suisse au parc thématique «Mobilité», pour exposer quelques projets importants de la politique des transports suisse. Le budget à la charge de la Confédération, prévu pour le parc thématique, était de 1,6 million de francs, pour un coût total de plus de 3 millions de francs. D'entente avec l'Office fédéral des transports du DETEC, le DFAE a proposé au Conseil fédéral de renoncer à cette présence dans le parc thématique, ce qui a été décidé le 7 juin. Le motif principal de l'abandon a été le manque d'intérêt de la part des grandes entreprises suisses de transport, qui n'étaient pas prêtes à contribuer financièrement à cette participation.

Cette concentration sur le pavillon Zumthor justifie néanmoins pleinement le crédit de 18 millions de francs demandé. Les vertus de l'hospitalité, du dialogue, de la qualité de vie et de réflexion sont des messages actuels et porteurs. Les quatre dimensions de notre présence – l'architecture, le son, la gastronomie et le verbe –, telle est l'ambition, se marient à un événement intégral. Par ailleurs, Hanovre accueille chaque année la plus grande foire industrielle du monde, où la Suisse n'est pas en reste au chapitre des avancées technologiques.

Simon Jean-Charles (C, VD): Malgré l'absolue confiance que j'ai en vous, Monsieur le Conseiller fédéral, j'avoue que vous ne m'avez pas tout à fait rassuré. Permettez-moi de vous poser la question complémentaire suivante: Présence suisse, l'organe destiné à remplacer la Coco, sera-t-il plus efficace pour enrayer cet espèce de masochisme étrange, voire ce penchant douteux, pour l'automutilation qui semble présider à l'élaboration des projets de présentation de la Suisse à l'étranger, à l'étranger notamment d'ailleurs, pourra-t-on ajouter?

Deiss Joseph, conseiller fédéral: J'en suis parfaitement convaincu. D'ailleurs, le projet Zumthor est parmi les projets avant-gardistes, beaucoup plus que parmi ceux qui sont tournés vers le passé.

99.5126

Frage Baader

KVG. Prämienverbilligungspraxis des Bundesamtes für Sozialversicherung

Question Baader

Approbation des primes de base de l'assurance-maladie. Pratique de l'OFAS

Wortlaut der Frage vom 27. September 1999

Ist es nach Meinung des Bundesrates nicht widerrechtlich, wenn das Bundesamt für Sozialversicherung im Rahmen des derzeitigen Prämienverbilligungsverfahrens die Prämienanträge einzelner Krankenkassen (z. B. EGK, Gesundheitskasse) so weit herabsetzt, dass die Kassen für einzelne Kantone sogar die gesetzlich vorgeschriebene Reservequote (nach Art. 78 KVV) unterschreiten – und dies lediglich, um im Wahljahr 1999 künstlich tiefe Gehaltene Prämiensteigerungen ausweisen zu können?

Gedenkt der Bund diese für die Krankenkassen und damit letztlich für die Versicherten ruinöse Prämienpolitik weiter zu tolerieren?

Texte de la question du 27 septembre 1999

Le Conseil fédéral ne juge-t-il pas contraire au droit le fait que l'Office fédéral des assurances sociales, lors de la procédure en cours d'autorisation des primes, réduise tellement les montants des primes proposés par certaines caisses (p. ex. EGK, Gesundheitskasse) que ces caisses n'atteignent même pas, dans certains cantons, la réserve prescrite par la loi (art. 78 OAMal), sachant qu'il le fait uniquement pour pouvoir faire état, en cette année électorale, d'augmentations de primes artificiellement basses?

La Confédération entend-elle tolérer plus longtemps une politique de primes aussi ruineuse pour les caisses que pour les assurés?

Dreifuss Ruth, présidente de la Confédération: Dans la procédure d'approbation des primes, l'OFAS veille tout d'abord à la solvabilité globale de l'assureur. Ensuite, il vérifie que les primes cantonales soient bien échelonnées selon les coûts cantonaux effectifs, afin d'éviter des subventions croisées entre les cantons. De plus, il contrôle le développement des réserves cantonales et les résultats cantonaux prévus par les assureurs pour 1999, donc pour l'année courante, et pour 2000, c'est-à-dire l'année pour laquelle il s'agit d'autoriser les primes. L'OFAS s'efforce d'obtenir un développement des primes équilibré. Par conséquent, le taux des réserves cantonales peut varier dans une certaine proportion.

Dans le cas cité par M. Baader, l'augmentation de primes demandée pour le canton de Bâle-Campagne était de plus de 8 pour cent. En constatant que la réserve cantonale est budgétisée à plus de 50 pour cent, alors que le minimum légal est de 20 pour cent, l'OFAS a demandé à la caisse s'il était possible d'échelonner cette augmentation de primes sur deux ans, afin d'éviter que les assurés supportent une augmentation excessive. D'une manière générale, l'OFAS, dans sa procédure d'approbation des primes et son dialogue avec les assureurs, a veillé à ce que des primes artificiellement hautes atteignent un niveau raisonnable.

Dans le sens contraire, des primes visiblement trop basses ont dû être augmentées. Selon les dernières statistiques, le niveau des réserves suisses de tous les assureurs confondus n'a pas diminué.



Frage Simon Weltausstellung 2000 in Hannover. Schweizer Pavillon

Question Simon Exposition universelle de Hanovre en l'an 2000. Pavillon suisse

In	Amtliches Bulletin der Bundesversammlung
Dans	Bulletin officiel de l'Assemblée fédérale
In	Bollettino ufficiale dell'Assemblea federale
Jahr	1999
Année	
Anno	
Band	V
Volume	
Volume	
Session	Herbstsession
Session	Session d'automne
Sessione	Sessione autunnale
Rat	Nationalrat
Conseil	Conseil national
Consiglio	Consiglio nazionale
Sitzung	05
Séance	
Seduta	
Geschäftsnummer	99.5119
Numéro d'objet	
Numero dell'oggetto	
Datum	27.09.1999 - 14:30
Date	
Data	
Seite	1798-1799
Page	
Pagina	
Ref. No	20 046 447